

Nous vous informons qu'aucune assurance n'est incluse dans nos forfaits.

Nous vous conseillons vivement de souscrire notre assurance Pack multirisques contrat n° 78 914 871 vous permettant de bénéficier des garanties ci-après (se référer aux conditions générales et particulières du contrat Pack multirisques n° 78 914 871 qui seules sont applicables).

Ci-dessous voici en résumé l'essentiel de nos garanties mises à votre disposition pour protéger vos intérêts. Assurez vos vacances en toute sérénité grâce au Pack Multirisques proposé par TURQUOISE TO

BAGAGES ET BIENS PERSONNELS

Vol, destruction totale ou partielle, perte pendant l'acheminement de vos bagages par une entreprise de transport régulièrement habilitée y compris pour les effets et objets personnels emportés avec vous ou achetés au cours de votre voyage, retard de livraison de vos bagages personnels.

Par Bagages, il faut entendre les sacs de voyage, valises, objets et effets personnels à l'exclusion des effets vestimentaires portés sur l'assuré. Les objets de valeurs désignés ci-après sont également compris dans l'assurance pour un maximum de 50 % du capital garanti et seulement dans les conditions ci-après : bijoux, objets en métal précieux, perles, pierres dures et montres, fourrures sont garantis uniquement contre le vol et uniquement lorsqu'ils sont remis en dépôt au coffre de l'hôtel ou lorsqu'ils sont portés sur l'assuré.

Les matériels photographiques (hors mobiles téléphoniques, mobiles informatiques, matériel professionnel) cinématographiques, radiophoniques, d'enregistrement et/ou de reproduction du son et de l'image ainsi que leurs accessoires sont assurés à hauteur de 50% du montant indiqué au tableau des conditions du contrat à condition qu'ils soient remis en dépôt au coffre de l'hôtel ou portés sur soi.

Capital assuré : 2000 € par personne – Plein par événement : 5 000 € franchise 50€ par dossier

Indemnisation maximum en cas de vol des objets de valeur : 50 % du capital assuré – Franchise 50€ par dossier

Dépenses justifiées de première nécessité en cas de retard de livraison de plus de 24 heures : 200 € par personne avec justificatifs

Matériel sportif : 500€ par personne- Franchise 50€/par dossier

Assistance en cas de perte, vol ou destruction des papiers d'identité ou de vos moyens de paiement : Avance de 2 500 € par personne

FRAIS INTERRUPTION DE SEJOUR

Remboursement des prestations terrestres non consommées dont l'assuré ne peut exiger du prestataire le remboursement, le remplacement ou la compensation dans le cas où une société d'assistance organise son rapatriement par suite de :

- maladie grave, accident corporel grave, décès : de l'assuré, son conjoint de droit ou de fait, ses ascendants ou descendants jusqu'au 2^{ème} degré, de ses beaux-pères, belles-mères, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles ainsi que tout autre personne vivant habituellement avec l'assuré.

- du décès de la personne chargée de la garde de ses enfants mineurs ou handicapés, de son remplaçant professionnel

- de vol, de dommages graves d'incendie, explosion, dégâts des eaux ou causés par les forces de la nature aux locaux professionnels ou privés de l'assuré et impliquant impérativement sa présence pour prendre des mesures conservatoires nécessaires.

Prestations terrestres non utilisées (hors frais de transport et location de voiture)

RESPONSABILITE CIVILE DU VOYAGEUR

La compagnie d'assurances garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile privée de l'assuré, en vertu des articles 1382 à 1385 inclus du code civil en raison des dommages causés aux tiers par l'assuré, les animaux ou les choses dont l'assuré à la garde pendant la durée du voyage. Cette garantie s'exerce exclusivement dans les pays où l'assuré ne bénéficie pas déjà de la garantie d'un contrat souscrit par ailleurs.

Dommages corporels matériels et immatériels confondus : 4 500 000 € par événement

Dommages matériels et immatériels seuls : 450 000 € par événement

Franchise : 80 € par dossier

ANNULATION

Remboursement des pénalités d'annulation facturés par l'organisateur du voyage (franchise 50€/personne) en cas de : décès, accident, maladie grave de l'assuré, de son conjoint de droit ou de fait, de ses ascendants, descendants jusqu'au 2^{ème} degré, beaux-pères, belles-mères, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles et/ou d'une des personnes vous accompagnant (maximum 8 personnes) inscrites en même temps que vous et assurée par ce même contrat.

Décès des oncles, tantes, neveux et nièces de l'assuré

- Annulation Toutes causes justifiées incluant les émeutes, attentats, actes de terrorisme ou catastrophe naturelle survenant à l'étranger dans un rayon de 100 kms de votre lieu de villégiature (franchise de 10% du montant des frais d'annulation avec un maximum de 100€/personne) - Dommages graves dans les locaux privés ou professionnels et/ou vol dans les locaux privés ou professionnels nécessitant votre présence - complication de grossesse et ses suites jusqu'à la 32^e semaine - convocation d'ordre administrative ou professionnel en tant que : témoin ou juré d'assises, procédure d'adoption d'un enfant, examen de rattrapage, obtention par l'organisme d'Etat d'un emploi ou d'un stage rémunéré, licenciement économique, mutation professionnelle*, suppression ou modification des congés payés par l'employeur* - dommage graves au véhicule dans les 48h précédant le départ – vol de la carte identité ou du passeport dans les 48h précédant le départ* - contre- indication ou suites de vaccination

- Capital assuré : 16 000€/personne -45 000€ par événement

-Franchise motif médical : 50€/personne

-Franchise Toutes causes justifiées : 10% du montant des frais d'annulation avec un maximum de 100€/personne)

DEPART MANQUE

Vous manquez votre avion au départ de votre voyage à l'aller sauf en cas de changement d'horaire du fait du transporteur, nous indemnisons un nouveau billet pour un départ dans les 24h dans la limite de :

Indemnité 1000€ par personne – 10 000€ par événement

Franchise : 10% de la valeur du nouveau billet

***A l'exception de** : mutation professionnelle, suppression ou modification des congés, vol des papiers **Franchise** : 10 % du montant du sinistre maximum 100€ par personne.

Les frais de dossiers, la prime d'assurance, les taxes aéroport et les frais de visa ne sont pas remboursables. .

RETOUR IMPOSSIBLE

En cas d'impossibilité de voyager au retour à la date prévue suite à un événement extérieur, irrésistible et indépendant de votre volonté, de celle de l'organisateur du séjour et/ou de la compagnie de transport, nous vous remboursons avec justificatifs les frais hôteliers (hôtel et repas) consécutifs au prolongement du séjour. Cette garantie ne se cumule pas avec la garantie « prolongation de séjour ».

- **Frais hôteliers : forfaits 80€ par nuit** (maxi 4 nuitées) et par personne
- **Frais hôteliers : vols secs 50€ par nuit** (maxi 2 nuitées) et par personne

INDIVIDUELLE ACCIDENT

En cas d'accident corporel pouvant vous atteindre pendant votre voyage et de façon non intentionnelle de votre part et provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure.

Indemnité en cas de décès : 15 000 € par personne

En cas d'invalidité permanente : 7 500€ par personne

Indemnité par évènement : 150 000€

AXELLIANCE



RAPATRIEMENT

La compagnie organise et prend en charge le transport du corps du lieu de mise en bière jusqu'au lieu d'inhumation dans l'un des pays membres de l'union Européenne, dans les DROM POM COM (ex- DOM-TOM) et collectivités sui generis habités, Monaco, en Suisse, Norvège
 Retour prématuré : si l'assuré est dans l'obligation d'interrompre son voyage.
 Rapatriement au transport des autres assurés : si à la suite du rapatriement de l'assuré, les membres de la famille assurée par ce même contrat ou d'une personne assurée vous accompagnant souhaitent être rapatriés (limite 4 personnes maximum).

Frais médicaux, avance sur frais d'hospitalisation à l'étranger (Europe-Moyen-courrier) : 75 000 € par personne – 150 000€ (Long-courrier y compris USA-Canada-Asie-Australie) Montant par évènement maximum : 500 000€
 Franchise : 30€ par dossier pour les frais médicaux seulement

Remboursement soins dentaires d'urgence : 150 € par personne

Frais de secours, recherche, sauvetage : 5 000 € par personne – Plein par évènement 15 000 €.

Frais funéraires nécessaires au transport : 2 500€ - **Transport du corps en cas de décès** :Frais réels

Présence en cas d'hospitalisation : Titre de transport et frais d'hôtel 100€ par nuitées (maxi 10 nuits)

Assistance juridique : 12 500 € par personne

Avance de la caution pénale : 15 000 € par personne

Assistance complémentaire aux personnes : maximum 1000€ /maximum 20h

GARANTIE PRIX

(Garantie optionnelle moyennant supplément et ne peut pas être souscrite indépendamment du Pack Multirisques)

En cas de révision du prix du voyage survenant entre la date de réservation et la date de règlement du solde sans que cette date soit inférieure à 30 jours avant le départ, la Compagnie ALLIANZ garantit dans la limite prévue le remboursement des coûts supplémentaires résultant d'une hausse due :

- A l'augmentation du coût du titre de transport lié à la hausse du coût du carburant imposée par les transporteurs (selon l'indice WTI),
- A la variation du coût des taxes et autres redevances portuaires et aéroportuaires
- A la variation du cours des devises

Montant du remboursement en cas de surcharge carburant, hausse des taxes et redevances portuaires et/ou aéroportuaires : 150€/personne Long courrier et 75€ /personne Moyen-courrier

Montant du remboursement en cas de variation du cours des devises : 4 500€ par évènement.

Seuil de déclenchement : 40 € -Franchise absolue par personne : 25€

Pour toutes informations complémentaires y compris les exclusions générales et particulières, il est impératif de demander les dispositions générales de la police d'assurance PACK Multirisques N° 78 914 871 auprès de votre prestataire.

TARIFS Pack multi-risques N°78 914 871

Prix du voyage / personne	Cotisation / personne
- 1200 €	40 €
- 2400 €	60 €
- 3600 €	85 €
- 5000 €	115 €
- 6000 €	125 €
entre 6001 et 16 000 €	3,25 %

Réduction famille / tribu (de 4 à 9 personnes) : - 30%
 Réduction « voyage de nocés » : - 50 % pour 1 personne

Extension « Garantie prix » 20 €
 à souscrire en complément d'une autre garantie

Pack multi-risques N°78 914 871 « Carte Bancaire » *

Cotisation assurance / personne
25 €
35 €
50 €
70 €
75 €
1,95 %

Les conditions générales complètes du contrat PACK MULTIRISQUES Contrat ALLIANZ N° 78 914 871 sont disponibles sur simple demande.

*en complément de la couverture des cartes bancaires « haut de gamme ». Paiement obligatoire par carte bancaire.

Réduction famille / tribu valable sur la prime globale à partir de 4 personnes, maxi 9 personnes sur le même contrat.

Réduction voyage de nocés valable sur la prime d'une personne.

Elles vous seront remises avec les documents de voyage. Toute assurance souscrite est due et non remboursable.